



Signature d'un accord entre ADEME Investissement et ENOGIA : création d'une joint-venture, ENOGIA Assets Industry

Jusqu'à 15 M€ d'investissements en ORC ENOGIA sur 5 ans

Accélération du déploiement de l'économie d'usage pour le
segment ORC d'ENOGIA

Marseille, le 10 juin 2022 – 18h

ENOGIA et ADEME Investissement annoncent la signature d'un accord relatif à la création d'une joint-venture, ENOGIA Assets Industry, visant à déployer les ORC ENOGIA.

ENOGIA, leader français de la conversion de chaleur fatale en électricité, et ADEME Investissement, outil public de financement en fonds propres de l'ADEME doté d'une enveloppe de 400 M€ du Programme d'investissement d'avenir de l'Etat, désormais intégré à France 2030, ont signé un accord visant à déployer les modules ORC d'ENOGIA par l'économie d'usage sur les segments géothermie, biomasse et industrie et sur un périmètre couvrant près de 40 pays¹.

L'accord prévoit la création d'une joint-venture, ENOGIA Assets Industry, détenue à 55% par ENOGIA et 45% par ADEME Investissement. Le montant global potentiel d'investissements d'ENOGIA Assets Industry est fixé à un maximum de 15 M€ sur 5 ans. ENOGIA et ADEME Investissement s'engagent à financer ENOGIA Assets Industry à hauteur de leur participation réciproque à son capital, et au fur et à mesure dans son développement commercial.

ENOGIA Assets Industry mettra à disposition de ses clients des ORC ENOGIA dans le cadre de contrats de 8 ans minimum. Ces contrats n'induisent pas d'investissements ni de charges directes pour les clients de sorte qu'ils bénéficieront, dès l'installation, de la valeur apportée par l'ORC, via l'électricité produite, qu'ils pourront consommer ou vendre.

¹ Le présent accord couvre principalement les pays membres de l'OCDE. Il ne couvre pas les projets méthanisation/biogaz en France, Allemagne et Pologne, cette catégorie de projets étant d'ores et déjà couverts par un accord précédemment signé par ENOGIA (voir communiqué ENOGIA du 22 décembre 2021).

Porteur opérationnel du projet, ENOGIA vendra les ORC à ENOGIA Assets Industry et en assurera l'installation, la mise en service et la maintenance.

Cet accord a pour ambition d'accélérer le déploiement de la technologie ORC d'ENOGIA qui combine production d'énergie propre, efficacité énergétique et valorisation de chaleur fatale (« perdue »), dans un contexte de hausse de prix de l'énergie.

Arthur LEROUX, Président directeur général d'ENOGIA, déclare : « *L'accord signé avec ADEME Investissement est une nouvelle étape clé pour ENOGIA. Nous sommes honorés de nous associer avec cet acteur public de référence, qui partage avec nous l'ambition d'accompagner la transition énergétique. Il y a quelques mois, Eiffel Gaz Vert nous a accordé son soutien pour le déploiement de l'économie d'usage sur le secteur du biogaz en France et en Allemagne. Avec ADEME Investissement, nous complétons la couverture géographique et sectorielle de notre modèle de distribution d'économie d'usage. Avec l'ensemble des collaborateurs d'ENOGIA, nous sommes fiers de participer activement à la production d'une énergie décarbonée.* »

Karine MÉRÈRE, Directrice générale d'ADEME Investissement, déclare : « *La valorisation de la chaleur fatale industrielle constitue un levier pour atteindre à terme la neutralité carbone. Elle constitue également pour les industriels un enjeu de compétitivité dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie. ADEME Investissement, outil de financement du Programme d'investissements d'avenir, est très heureuse d'accompagner le déploiement commercial de la technologie d'ORC d'ENOGIA au travers de cette joint-venture ENOGIA Assets Industry. Le modèle d'économie d'usage doit en effet permettre à ENOGIA de convaincre les clients industriels d'adopter plus rapidement ses modules ORC.* »

À propos d'ENOGIA :

ENOGIA répond aux grands défis de la transition écologique et énergétique grâce à sa technologie unique et brevetée de micro-turbomachines compactes, légères et durables. Leader français de la conversion de chaleur en électricité avec sa large gamme d'ORC, ENOGIA permet à ses clients de produire une électricité décarbonée et de valoriser la chaleur perdue ou renouvelable. Depuis 2020, ENOGIA commercialise également des compresseurs d'air pour Piles à Combustible Hydrogène et participe ainsi au développement de la mobilité hydrogène, aujourd'hui en plein essor. Présent dans plus de 25 pays, ENOGIA poursuit sa conquête commerciale en France et à l'international. Créée en 2009, l'entreprise, basée à Marseille, compte près de 60 collaborateurs investis dans la conception, la production et la commercialisation de solutions technologiques respectueuses de l'environnement. L'implication d'ENOGIA en termes de RSE s'établit à un niveau de performance « Avancée » selon Ethifinance.

ENOGIA est cotée sur Euronext Growth Paris.

MNEMO : ALENO. ISIN : FR0014004974. LEI : 969500IANLNITRI3R653

Contacts ENOGIA

Relations investisseurs et presse financière – enogia-investir.fr – 01 53 45 80 59/06 65 15 83 58

Communication et presse corporate – sylvie.bourdon@enogia.com – 06 18 43 90 12

À propos d'ADEME Investissement :

ADEME Investissement a été créée en décembre 2018 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et désormais intégré à France 2030, piloté par le secrétariat général pour l'investissement. Société détenue à 100 % par l'Etat, elle vise à financer en fonds propres des projets innovants d'infrastructures dans le domaine de la transition énergétique et écologique aux côtés d'acteurs privés.

Sa vocation est de pallier les difficultés de financement des unités dites de « premières commerciales ». Elle est dotée d'une enveloppe de 400 millions d'euros.

Pour en savoir plus : <https://www.ademe-investissement.fr/>

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi